



Un ouvrier tué par la chute d'un arbre

LE CONTEXTE :

Un an après les tempêtes de décembre 1999, deux équipes nettoient le parc d'une résidence pour enlever les arbres touchés. Une équipe s'occupe de l'abattage des arbres tandis que l'autre enlève les souches. Ce matin là, ils commencent par l'abattage d'une rangée de 4 épicéas fortement penchés et en partie déracinés suite à la tempête.

LES PERSONNES :

L'abattage des arbres est réalisé par un exploitant agricole qui utilise de temps en temps la tronçonneuse. Il se fait aider par deux de ses employés, dont l'accidenté, pour dégager les branches. Aucun ne porte les Equipements de Protection Individuelle qui sont dans les voitures. Une autre entreprise est présente sur le chantier avec deux personnes. Elles disposent d'un camion et d'une pelle mécanique pour enlever les souches.

L'ACCIDENT :

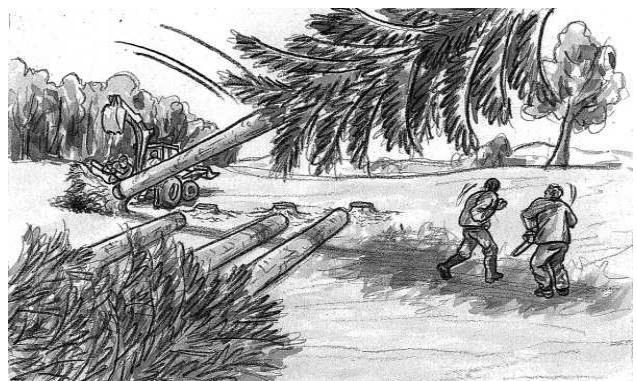
Trois épicéas de 30-40 cm de diamètre ont été abattus et reposent sur le sol. Le dernier doit être dirigé dans sa chute parallèlement aux trois autres, selon le sens de son penchant. Par précaution, le godet de la pelle mécanique est appuyé contre le tronc, pour le pousser dans la direction de chute.



L'exploitant agricole réalise l'entaille de direction puis débute le trait de scie.



A ce moment, l'arbre fragilisé se déracine complètement. Les racines qui tiennent encore la souche font pivoter l'arbre. Celui-ci tombe dans une direction non souhaitée et se couche sur les 3 premiers arbres abattus. L'employé, qui arrive alors sur le chantier avec un collègue en contournant les arbres abattus, se trouve pris coincé sous l'arbre.



LES BLESSURES OCCASIONNEES :

Les secours transfèrent l'accidenté à l'hôpital. Il y décède quelques jours plus tard des suites de ses blessures.

POUR EVITER CE TYPE D'ACCIDENT :

- **Toujours respecter les distances de sécurité entre opérateurs, égales à 2 fois la hauteur des arbres.** Avant de s'approcher du bûcheron, il faut se signaler auprès de lui et attendre qu'il ait terminé son abattage.
- **Porter des Equipements de Protection Individuelle complets :** casque avec protecteur anti-bruit et grille de protection, chaussures de sécurité, pantalon (ou sur-pantalon) anti-coupure, gants anti-coupure.
- **Faire intervenir du personnel formé à l'exploitation forestière,** à plus fortes raisons lorsqu'il s'agit de peuplements chablis où les risques sont plus importants et spécifiques.